7850 - Une femme qui se parfume au moment de se rendre à la mosquée.

question

Question : Au cours des prières surérogatoires de Ramadan, on remarque que bon nombre de participantes arrivent à la mosquée avec l'odeur de parfums si puissants qu'ils sont sentis par les hommes se trouvant dans le voisinage des intéressés. Nous leur avons prodigué des conseils mais elles disent que l'usage du parfum avant de venir à la mosquée est un signe de respect pour la mosquée. Qu'en est-il ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Les textes du livre (Coran) et de la Sunna constituent la référence en matière de règlements religieux. Les opinions, les sentiments, les choix et approbations (personnels) ne comptent pas dans ce domaine. Cette question, en particulier, fait l'objet de nombreux textes qui expriment une interdiction aggravée. Citons parmi les hadith authentiques rapportés du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a propos de l'interdiction faite aux femmes, de se parfumer quand elles quittent leurs domiciles :

1. Abou Moussa Al-Ashari dit : « le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Chaque fois qu'une femme se parfume et passe près de gens afin qu'ils sentent l'odeur de son parfum, elle commet l'adultère .

2. Zaynab ath-Thaqafiyya rapporte que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Quand l'une de vous s'apprête à se rendre à la mosquée, qu'elle ne se rapproche pas du parfum .

3. D'après Abou Hourayra, le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Toute femme qui se parfume à l'aide de l'encens doit éviter d'assister avec nous à la prière d'isha .

4. Moussa Ibn Yassar rapporte Qu'Abou Hourayra a dit : « Une femme passa près de lui sentant l'odeur d'un parfum foudroyant et il lui dit : ô esclave du Très Puissant, te rends-tu à la mosquée ? - Oui, dit-elle - c'est pour cela que tu t'es parfumée ? Oui, répondit-elle - Retourne chez toi et prends un bain, car j'ai entendu le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire : Aucune femme ne se rend à la mosquée sentant un parfum foudroyant et bénéficie en même temps de l'agrément par Allah de sa prière. Pour cela, il faut qu'elle retourne chez elle et se lave .

La cause de l'interdiction est claire. Le parfum suscite le plaisir (sexuel). Les ulémas y assimilent tout ce qui lui ressemble comme les beaux vêtements, les bijoux apparents, les parures luxueuses et le contact direct avec les hommes. Voir Fateh al-Bari, 2/279.

Ibn Daqiq al-id dit : « Ces textes impliquent l'interdiction de l'usage du parfum pour la femme voulant se rendre à la mosquée car cela est susceptible d'exciter les appétits sexuels des hommes. (Cité par al-Manawi dans Fayd al-Qadir, en guise de commentaire du 1er hadith d'Abou Hourayra.

Une fois les arguments religieux corrects expliqués, il ne reste plus aucune possibilité de discuter ou de controverser. La femme musulmane doit être consciente de la gravité de cette affaire et du péché qui découle de la violation des dispositions légales et se rappeler qu'elle quitte son domicile pour chercher la récompense divine et non pour tomber dans le péché. Nous demandons à Allah la sécurité et la paix.

Au fait, nous avons appris dans les nouvelles des découvertes scientifiques récentes que les biologistes ont découvert que le nez comportait une glande à fonction sexuelle. Cela signifie qu'il y a un lien direct entre l'odorat et l'excitation sexuelle. Si cela se confirmait, il représenterait un des signes qui montreraient même aux infidèles le caractère précis des dispositions de la Charia islamique bénie qui préserve la chasteté et barre toutes les voies qui conduisent à la turpitude.